



Regard sur Carignan

2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8 • www.villedecarignan.org

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

VOL. 07, N° 01 • FÉVRIER 2018



PLAISIRS
D'HIVER

le 3 février!

(Tous les détails en page 11)

3

Informations générales

6

Réglementation

7

Sécurité civile

8

Environnement

11

Loisirs

*Patrick
Marquès*

Maire
Ville de Carignan



*Anne
Poussard*

Conseillère
District 1



*Édith
Labrosse*

Conseillère
District 2



*Stéphanie
Lefebvre*

Conseillère
District 3



*Diane
Morneau*

Conseillère
District 4



*Frédéric
Martineau*

Conseiller
District 5



*Daniel
St-Jean*

Conseiller
District 6



CONSEIL MUNICIPAL

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Carignan entrera bientôt dans la liste des villes québécoises comptant 10 000 citoyens et plus. Maturité oblige, nous avons ajusté notre pratique budgétaire pour assurer un meilleur encadrement de l'utilisation de nos argents, pour veiller à l'entretien régulier et l'amélioration continue de nos effectifs (parcs, fossés, routes), et pour mieux contrôler notre taux d'endettement.

L'année 2018 sera l'occasion d'amorcer les projets qui vous tiennent à cœur et qui amélioreront votre qualité de vie à proximité des foyers. Dans un premier temps, pour permettre plus de flexibilité au niveau de l'offre de remboursement des activités aquatiques, nous avons ouvert notre politique de remboursement aux centres aquatiques privés. Nous avons aussi adopté une politique d'achat local pour favoriser nos commerces de la région et comptons stimuler le dynamisme des artistes de Carignan.

De la même façon, nous poursuivrons nos efforts pour encourager l'adoption de saines habitudes de vie chez nos citoyens en continuant d'offrir des activités de loisir gratuites et variées. Nous travaillerons également à la planification d'un parc municipal aux abords du Centre multifonctionnel ainsi que de nombreux liens multifonctionnels dans les secteurs à haute densité résidentielle. Finalement, nous nous pencherons sur les problèmes de vitesse dans les rues et évaluerons la possibilité d'offrir un programme pour encourager le jeu « Dans ma rue » aux endroits appropriés.

Finalement, ce début d'année verra la mise en fonction de deux premiers panneaux à affichage numérique pour diffuser l'information municipale sur le territoire. Vous serez donc à même de suivre nos progrès lors de vos déplacements, comme sur nos plateformes web.

Nous espérons que les efforts et investissements qui seront associés à ces différents projets contribueront à améliorer votre qualité de vie.

Le Conseil



Direction artistique et textes : Élane Magnan - 450 658-1066
Conception graphique et impression : Les Publications Municipales - 1 877 553-1955

Infos municipales



SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du Conseil auront lieu les **mercredis 7 février** et **7 mars** à la salle du Conseil (bâtiment situé derrière l'hôtel de ville). La séance débutera à 20 heures, mais la population est accueillie dès 19 h 30 si elle souhaite discuter avec ses représentants municipaux.

*Les séances ordinaires du Conseil sont désormais tenues les premiers **mercredis** du mois !*

CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le **vendredi 30 mars** et le **lundi 2 avril** à l'occasion du Vendredi saint et du lundi de Pâques.

TAXATION

À moins que vous ne soyez abonné au service d'accès à la version électronique de votre compte de taxes, vous recevrez la version papier durant le mois de février. Le premier versement de l'année 2018 est prévu le **mercredi 7 mars**. Les modalités de paiement sont les suivantes :



- **Service de paiement électronique** des institutions financières participantes;
- **Chèques postdatés** par la poste ou au comptoir de l'hôtel de ville (2555, chemin Bellevue);
- **Argent comptant** au comptoir de l'hôtel de ville.

COMPTE DE TAXES EN LIGNE

La Ville de Carignan s'est dotée d'une plateforme citoyenne intelligente appelée **Portail citoyen**, qui permet de faciliter les communications avec la Ville et de centraliser les services en un seul et même **dossier citoyen personnalisé**. Dans un premier temps, la Ville a offert à sa population de profiter de la plateforme pour s'inscrire aux camps de jour et aux activités de loisir, et pour effectuer le paiement desdites activités en ligne. Durant cette année 2018, les citoyens inscrits au Portail citoyen pourront y consulter les nouvelles de la Ville, programmer un calendrier personnel en fonction de leurs champs d'intérêts et procéder à la demande d'un permis en ligne. Mais dès à présent, ils sont en mesure de consulter leur compte de taxes en ligne.

Compte de taxes en ligne

Depuis décembre dernier, la Ville de Carignan invite la population à passer à l'ère numérique en lui offrant la possibilité de troquer la version papier de son compte de taxes par une version électronique à consulter en ligne, en tout temps, durant l'année. Le service est actuellement accessible pour inscription sur le web et via l'application mobile.

À noter

- En vous abonnant en ligne, vous ne recevrez plus la version papier de votre compte de taxes.
- En tout temps, vous aurez la possibilité de vous désabonner.
- Le module « compte de taxes en ligne » ne permet pas de consulter les comptes de taxes de 2017 ou des années précédentes, ni les comptes complémentaires.

Comment s'inscrire au Portail citoyen?

Pour consulter la version électronique de votre compte de taxes en février, inscrivez-vous dès maintenant au service en ligne :



1. Cliquez sur la rubrique intitulée « **Portail citoyen** », située en le coin supérieur droit de la page accueil du site web municipal : villedecarignan.org;
2. Entrez vos coordonnées personnelles pour vous inscrire au service. Pour une inscription abrégée, ne cochez pas la ligne « S'inscrire à des activités de loisirs »;
3. Cliquez sur « Créer mon compte ».

Comment s'inscrire au compte de taxes en ligne

4. Sélectionnez l'onglet « Comptes de taxes » et cliquez sur « **Ajouter une propriété** »;



Infos municipales

5. Saisissez le numéro de porte de votre propriété en prenant bien soin de vous servir du **menu déroulant pour identifier votre rue**;
6. Cliquez sur le bouton « **Ajouter un compte de taxes** »;

Adresse :	1029 - 1033 BOULEVARD SAINTE-ANNE	Supprimer la propriété
Matricule :	3375-82-7804-0-000-0000	
Valeur de l'immeuble :	200 700 \$	

Consulter mes comptes de taxes

Ajouter cette propriété au compte de taxes en ligne.

Ajouter un compte de taxes

7. Votre compte de taxes 2017 en mains, entrez votre numéro de compte et le montant du **1^{er} versement de votre compte de taxes 2017**;
8. Une fois que vous avez entré ces informations, vous pourrez consulter votre avis d'évaluation et votre compte de taxes en ligne.

L'objectif du Portail citoyen est de centraliser tous les services municipaux en un seul et même **dossier citoyen personnalisé**, accessible sur le web ou via une application mobile. Ainsi, très bientôt, les citoyens profiteront d'un panorama complet des services associés à leur adresse domiciliaire (collectes, jours d'arrosage, événements, données foncières, etc.) en un seul clic!

ORDURES

Le nombre de collectes d'ordures passera de 43 à 26 en 2018

Contrairement aux années antérieures, **la fréquence de ramassage aux deux (2) semaines**, établie en période hivernale en raison des températures froides qui ralentissent le processus de décomposition des résidus domestiques, **sera maintenue tout au long de l'année 2018**.

Cette réduction du nombre de collectes d'ordures résulte de l'arrivée, depuis le 4 janvier dernier, d'une **troisième voie de collecte : les matières organiques**. Cette nouvelle collecte permettra de réduire de façon significative la quantité de déchets déposée dans le bac d'ordures durant l'année, car le citoyen doit désormais faire l'effort de départager, à la source, les matières recyclables et les matières organiques des autres matières résiduelles (ordures). Au final, les bacs d'ordures ménagères seront moins remplis et nécessiteront moins de collectes.



En chiffres

En 2018, le nombre de collectes d'ordures passera de 43 à 26, le nombre de collectes de matières organiques sera de 43 et le nombre de collectes de matières recyclables demeurera à 26.

Nombre de collectes annuelles	2017	2018
Ordures ménagères	43	26
Matières organiques	0	43
Matières recyclables	26	26

DÉNEIGEMENT

Si vous résidez dans un secteur à haute densité résidentielle ou si votre rue est passablement étroite, il est possible que la Ville doive procéder à une opération de ramassage de la neige durant la nuit.



Pourquoi la nuit ?

Parce que le règlement municipal 327 stipule que le stationnement dans les rues de la municipalité **est interdit de 2 h à 7 h du matin durant la période hivernale**. Ce règlement est nécessaire pour assurer le déneigement complet des rues de la municipalité.

Lors des épisodes de neige ou suite à une tempête importante, la Ville demande à la population de porter une attention toute spéciale au règlement en prenant soin de **stationner leur véhicule dans leur entrée charretière**. Cela permettra à l'entrepreneur en déneigement de pouvoir effectuer un travail de nettoyage optimal.

La Ville remercie la population de son importante collaboration dans la réussite de ces opérations de déneigement.

Bacs roulants

Les jours de collectes, les bacs d'ordures, de matières recyclables ou organiques doivent être placés à **l'intérieur des entrées charretières, c'est-à-dire avant la bordure de rue ou le trottoir. Ne placez jamais votre bac directement dans la rue**. Également, en période

Infos municipales



hivernale, pour faciliter le passage de l'entrepreneur en déneigement, retirez votre bac dès que le collecteur est passé ou prenez soin de le retirer avant la tombée de la nuit suivante.

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Plusieurs patinoires sont accessibles aux Carignanois(es) durant la saison hivernale, et ce, tous les jours de la semaine, lorsque les conditions climatiques sont favorables.

Patinoires avec éclairage et cabane

Lieu	Accès par
Parc Genest	Rues des Tulipes / des Deux-Rivières
Parc Henriette	Rue Henriette
Parc Forget	Rues Marie-Dubois / Pierre-Hudon
Parc du Domaine	Rue Jacques-De Chambly

Aires glacées

Lieu	Accès par
Chenaux glacés	Rue Alexandre-De Prouville
Parc Forget	Rues Marie-Dubois / Pierre-Hudon
Parc Henriette	Rue Henriette
Parc du Centre multifonctionnel	Près de l'école Carignan-Salières

Autre patinoire accessible aux Carignanois

Lieu	Accès par
Parc du Ruisseau / Parc Elizabeth-Lochtie	Rue de la Fougère (résidents de Saint-Bruno-de-Montarville et de Carignan sur le Golf)



INSCRIPTION AUX ÉCOLES PRIMAIRES

Préscolaire

Votre enfant ira au préscolaire en septembre 2018? N'oubliez pas de vous présenter à votre école de secteur lors de la **période d'inscription du lundi 5 février au vendredi 16 février**.

Les inscriptions se feront à l'école du Parchemin, située au 1800, rue Gilbert-Martel (capacité d'accueil de 300 élèves) et à l'école Carignan-Salières, sise au 1551, rue de l'École (capacité d'accueil de 600 élèves), de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.

Les parents d'un nouvel élève au préscolaire doivent se présenter à leur école de secteur avec **l'original du certificat de naissance ainsi qu'une preuve de résidence récente** (compte de taxes, Hydro, Vidéotron, Bell, etc.). Le permis de conduire n'est plus considéré comme une preuve de résidence.

(Source : Commission scolaire des Patriotes)



Vous souhaitez être informés des veilles d'inondation, fermetures de rue, travaux, événements et avis d'ébullition en temps réel? Suivez le fil d'actualité de notre page Facebook en cliquant sur « J'aime » à **facebook.com/villedecarignan**.

Plus de 1800 personnes suivent déjà la page officielle de la Ville de Carignan.

Un grand merci à tous!





Réglementation

AVIS IMPORTANT AUX PERSONNES QUI PROFITERONT DU COUVERT GLACÉ DE LA RIVIÈRE L'ACADIE CET HIVER

Sécurité et respect

En hiver, la rivière L'Acadie devient un espace récréatif fort prisé par les amateurs de plein air. Pêcheurs sur glace, fondeurs et marcheurs partagent la surface glacée avec les motoneigistes et les conducteurs de véhicule hors route. Pour assurer la sécurité de tous et par respect pour la **quiétude des riverains**, la Ville demande à ces derniers de ralentir dans la zone récréative.

Feux extérieurs

Les feux à ciel ouvert (c'est-à-dire sans dispositif sécuritaire comme un foyer) sont formel-



lement interdits à Carignan, de même que la coupe d'arbres, d'arbustes ou de branches dans la bande riveraine.

Demeurez sur les pistes balisées

Les utilisateurs de véhicules hors route et motoneigistes sont invités à demeurer sur les pistes balisées. La circulation dans les parcs, liens piétonniers, passerelles, pistes cyclables, terrains de récréation et terrains de jeux situés dans les limites de Carignan **est prohibée**. De la même façon, bien que **l'île au Foin appartienne désormais à la Ville**, il **est formellement interdit d'y circuler**. L'objectif est d'en préserver la valeur écologique.

Merci de ne pas vous y aventurer!

DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE

Recommandation importante

S'il y a une borne d'incendie sur votre terrain, il est important de ne pas déposer de neige autour de cette borne **dans un périmètre de deux (2) mètres** et de toujours laisser libre accès à celle-ci. Merci d'aviser votre entrepreneur en déneigement.



- ne créez pas d'amoncellement de neige à moins de cinq (5) mètres de toute intersection;
- laissez la neige du même côté de la voie de circulation;
- assurez-vous que la neige déportée ne gêne pas la circulation des piétons ou des véhicules.

Toute personne qui souille la propriété publique devra effectuer le nettoyage de façon à remettre la propriété dans l'état où elle était avant qu'elle ne soit souillée.

NUISANCES ET NEIGE

Propriété publique

Pousser, déposer ou jeter de la neige ou de la glace sur une propriété ou voie de circulation publique représentent des nuisances qui contreviennent au règlement municipal.

Lorsque vous dégarez le remblai de neige de votre entrée charretière ou piétonnière, assurez-vous de respecter les conditions suivantes :

- déplacez uniquement la neige qui constitue le remblai;

Propriété privée

Même si la réglementation municipale ne légifère pas la neige déportée d'un terrain privée à un autre terrain privé, la Ville recommande à la population d'agir avec civisme en évitant cette pratique.

Nous vous remercions de bien vouloir conserver la neige tombée sur votre propriété dans les limites de votre terrain.



***Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.**



INONDATIONS

Les inondations peuvent se produire en toute saison. À Carignan, il n'est pas rare qu'elles surviennent au mois de mars lors de la fonte des neiges et des fortes pluies, particulièrement quand le sol est encore gelé. Ces crues soudaines laissent souvent très peu de temps de réaction, d'où l'importance d'être bien informé.



Conseils à titre préventif

La Ville invite la population qui est touchée par les inondations saisonnières à limiter les dégâts en accomplissant certaines actions au préalable :

- Calfeutrez le pourtour de vos fenêtres au sous-sol et le bas de vos portes au rez-de-chaussée;
- Assurez-vous que les descentes pluviales rejettent l'eau à une distance suffisante des fondations de votre maison pour qu'elle s'écoule dans la direction opposée à celle-ci;
- Équipez votre demeure d'une pompe submersible et d'un drain de plancher à clapet anti-retour.

Que faire en cas d'alerte d'inondation?

- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Bouchez votre drain au sous-sol;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a déjà commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant;
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet;
- Respectez les consignes de sécurité transmises par la Ville.

Que faire pendant l'inondation?

- Si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent, quittez votre domicile et emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables;
- Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale à cause de l'eau;
- Si vous n'allez pas vous réfugier dans un centre d'hébergement désigné par la Ville, prévenez les autorités municipales du lieu où elles peuvent vous joindre.

Que faire après que l'eau se soit retirée?

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant;
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage;
- Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est propre à la consommation. En cas de doute, faites-la bouillir une minute. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer;
- Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.;
- Jetez tous les aliments, périssables ou non, et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau;
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés;
- Portez une attention à la présence de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez un médecin sans tarder ou demandez de l'aide psychosociale, notamment auprès d'un CLSC de votre territoire;
- Dressez un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec photos ou bandes vidéo à l'appui. Informez-en votre municipalité et votre assureur. Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.



Source : Sécurité publique du Québec

Pour plus d'information, nous vous invitons à télécharger les documents suivants sur le site web de la Ville à villedecarignan.org à la rubrique *Sécurité publique* :

- Guide de préparation aux urgences;
- Habiter dans les zones exposées aux glissements de terrain;
- En situation d'urgence, savez-vous quoi faire?
- Que faire après des inondations?



Environnement



Les **collectes de matières organiques** ont débuté le 4 janvier dernier. Pour le moment, elles sont effectuées les jeudis aux deux (2) semaines. À partir du 15 mars, les matières organiques seront collectées toutes les semaines.

Participons nombreux à cette nouvelle voie de collecte pour réduire de façon significative la quantité de déchets déposés dans les sites d'enfouissement!



BILAN DE LA PATROUILLE VERTE

La patrouille verte dépose son rapport 2017 sur les collectes d'ordures et de matières recyclables

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu regroupe 13 municipalités. Elle est responsable de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles. Chaque année, dans l'objectif d'informer les citoyens sur les pratiques à améliorer en matière de gestion de leurs résidus domestiques, la M.R.C. mandate une patrouille verte pour inspecter les bacs à ordures ménagères et les bacs de matières recyclables.



Matières recyclables dans la collecte des ordures ménagères



Résidus domestiques dangereux (RDD) dans la collecte des ordures ménagères

Lors de chaque inspection visuelle (soulèvement du couvercle) en 2017, les patrouilleurs ont pris en note les informations pertinentes et les anomalies observées dans les bacs. Aucun sac n'a été ouvert lors de ces opérations.

Le rapport indique, dans un premier temps, que près de 80 % des résidences carignanoises ciblées par la patrouille verte ont participé aux collectes d'ordures en déposant un bac en bordure de rue le jour de la collecte. Parmi ces **488 bacs à ordures** inspectés à Carignan, **41 % contenaient des matières non acceptées** : matières recyclables, matériaux secs de construction (bois, gypse, etc.), résidus domestiques dangereux et appareils électroniques.

Recyclage : Carignan obtient le meilleur résultat de la région!

Du côté de la collecte des matières recyclables, il s'avère que les **Carignanois démontrent une réelle préoccupation pour la récupération et le recyclage**. En effet, c'est à Carignan que le taux de participation le plus élevé fut observé : 85 %. De plus, alors qu'une moyenne de 33 % des bacs inspectés dans les différentes villes desservies par la M.R.C. contenaient des matières refusées, le taux d'erreur observé à Carignan était de seulement **12 %, soit le taux le plus bas de la vallée**. Les Carignanois peuvent être fiers de leurs bonnes pratiques en matière de recyclage!

MATIÈRES RECYCLÉES

Que deviennent les matières que nous recyclons?

- | | |
|----------------|---|
| Papier | → feuilles de papier, papier hygiénique, papier essuie-tout |
| Papier journal | → boîtes d'œufs, litière pour animaux, annuaires téléphoniques |
| Carton | → boîtes de carton ondulé, papier brun, revêtement de toiture |
| Verre | → bouteilles et pots, matériaux isolants de fibre de verre, composantes pour asphalte |
| Plastique | → vêtements en polar, bacs à fleurs, bancs de parc |
| Métal | → canettes et boîtes de conserve, outils et clous, pièces d'automobile |

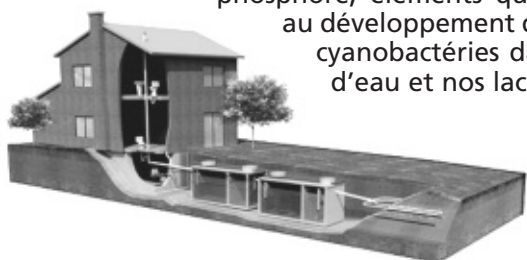


FOSSE SEPTIQUE ET ENVIRONNEMENT

Les eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égout doivent être évacuées et traitées par une installation septique aussi appelée dispositif d'épuration autonome des eaux usées.

Saviez-vous qu'une installation septique défaillante peut avoir des conséquences graves et importantes sur votre santé, sur les milieux naturels et sur la valeur de votre propriété? En effet, une telle défaillance peut produire la **contamination de votre puits d'eau potable, des refoulements d'égouts dans votre résidence et le rejet d'eaux usées dans l'environnement.**

Les rejets d'eaux usées non traitées adéquatement représentent un risque élevé de contamination des eaux souterraines et de surface. Ces eaux servent généralement de sources d'eau potable par le biais des puits de captage et advenant une **contamination, cette eau risque d'entrer en contact avec les êtres humains et les animaux.** Ajoutons que les eaux usées non traitées représentent une source importante d'azote et de phosphore, éléments qui contribuent au développement d'algues et de cyanobactéries dans nos cours d'eau et nos lacs.



Vous avez des doutes sur l'efficacité de votre système? Agissez avant d'être responsables de dommages

Si votre installation septique est âgée et qu'elle présente des signes de défaillance : odeurs, résurgences sur le terrain, sol spongieux et gorgé d'eau au-dessus de l'installation, bain difficile à drainer, **votre système a peut-être atteint la fin de sa vie utile** et des mesures correctives doivent être prises rapidement.

Sachez qu'une installation septique approchant la fin de sa vie utile peut, dans certains cas, faire l'objet d'une réfection significativement moins coûteuse que lorsque la défaillance complète est constatée.



Faites appel à un expert

Lorsque vient le temps de faire installer ou de remplacer votre installation septique, demandez les services d'un expert membre d'un ordre professionnel reconnu (ingénieur,

technologue, géologue) et possédant les compétences requises. Le travail de cet expert est très important puisque la conception complète de l'installation septique, sa localisation et sa capacité seront essentiellement basées sur son travail.

Rappel : Avant toute installation ou remplacement de votre installation septique, il est primordial de demander un **permis à la Ville.**

VOUS NE ROULEZ PAS ? COUPEZ LE MOTEUR !



Québec



Sécurité incendie

POUR UNE FONDUE SÉCURITAIRE

Fondue avec liquide ou gel

Il est préférable et fortement recommandé d'utiliser le gel au lieu d'un liquide combustible pour vos fondues. Si vous devez utiliser ce dernier, évitez les débordements et le risque de causer un incendie en positionnant votre poêle à fondue sur une surface incombustible et stable.



Lors du remplissage, essuyez tout excédent de liquide combustible. Si vous avez échappé du liquide sur vos mains, prenez soin de bien les nettoyer avant de procéder à l'allumage. Allumez le brûleur à l'aide d'un briquet à BBQ ou d'une longue allumette de bois, seulement une fois qu'il est positionné à son emplacement. Ne déplacez jamais un brûleur en fonction. Comme les brûleurs ont tendance à devenir très chauds, ne jamais remettre du liquide combustible dans un brûleur qui vient de fonctionner. Même si elle paraît absente, la flamme qui pourrait y subsister risque de provoquer une explosion. Si votre fondue se prolonge et que le brûleur s'éteint, utilisez un second brûleur au lieu de remplir le premier.

Tout au long de la fondue, gardez le couvercle du brûleur à porter de la main. En cas d'incendie, ne déplacez pas le brûleur, appelez le 9-1-1 et évacuez le bâtiment. Si vous pouvez le faire de façon sécuritaire, recouvrez le brûleur d'un linge humide. **Ne tentez jamais de mettre de l'eau sur un brûleur à combustible liquide ou gel, il en résulterait une explosion.**

Fondue électrique

Lorsque vous utilisez un poêle à fondue électrique, assurez-vous de ne pas surcharger le circuit électrique. En cas de besoin, utilisez une rallonge électrique homologuée **branchée directement dans la prise**. Évitez de brancher deux rallonges entre elles ou d'utiliser des diviseurs. Si le disjoncteur « saute », changez de prise et débranchez certains appareils du circuit avant de le remettre en fonction.

Autres appareils

Les petits poêles portatifs conçus pour le camping (exemple : au butane) ne sont pas conçus pour l'intérieur, mais pour les endroits bien ventilés. Ces appareils dégagent une quantité importante de monoxyde de carbone, un gaz inodore et incolore qui cause une quinzaine de décès par année.

Source : Service de sécurité incendie de Chambly

FUMÉE DE BOIS

Saviez-vous que la fumée du bois est composée de plus de 100 produits toxiques différents, dont les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques volatils (COV), les particules fines (PM_{2,5}) et le monoxyde de carbone (CO) ?



Sur une base annuelle au Québec, le chauffage au bois contribue à 46 % des émissions des PM_{2,5} provenant de sources humaines (industrie, transport, etc.). Ces particules ont la capacité de pénétrer profondément dans

les poumons. Les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires et respiratoires, de même que les enfants et les personnes âgées, sont vulnérables à la présence de ces contaminants dans l'air.

Voici quelques trucs pour réduire la quantité de fumée provenant de votre appareil :

- Ne laissez pas dormir le feu et ne fermez pas les registres d'air;
- Utilisez votre poêle à bois ou votre foyer seulement lorsque nécessaire;
- Informez-vous des conditions de smog hivernal et respectez les avis de restriction relatifs au chauffage au bois;
- Faites un petit feu de flammes vives;
- Brûlez du bois sec et propre seulement. Ne faites pas brûler des ordures, plastique, papier glacé, carton, bois vert ou humide, bois peint ou teint et du contreplaqué.
- Rangez votre bois dans un environnement sec;
- Si vous devez chauffer au bois, remplacez votre appareil par un poêle certifié EPA;
- Si possible, changez votre chauffage au bois pour un autre type de chauffage;
- Munissez-vous d'un détecteur de monoxyde de carbone. Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme pendant votre sommeil.

Source : Gouvernement du Canada

Événements



PLAISIRS D'HIVER

Le samedi 3 février de 12 h 30 à 16 h 30 sur la piste cyclable du canal de Chambly à l'intersection de la rue O'Reilly et du chemin Sainte-Thérèse.



Activités gratuites :

- Traîneaux à chiens
- Raquettes pour petits et grands
- Animation hivernale
- Structures gonflables
- Présence des personnages Olaf et Anna issus de l'univers de la *Reine des neiges*

Prêt de matériel gratuit. Inscription et réservation sur place! Café et chocolat chaud gratuits. Pâtisseries et Grilled Cheese (\$).

Habillez-vous chaudement!

Information au 450 658-1066 poste 6 (Loisirs). En cas de pluie ou de froid intense, l'activité sera annulée.

Événement présenté en collaboration avec



Les Amis
DU CANAL DE CHAMBLY



Animer · Préserver · Promouvoir



Parcs
Canada

Parks
Canada

CONCOURS DE DESSIN : SAINT-VALENTIN

À l'occasion de la Saint-Valentin, ouvrez votre cœur au dessin et courez la chance de remporter un panier-cadeau des délicieux produits de la boutique *Chocolats favoris*!



Procédure :

1. Réalisez un dessin qui représente la fête de la Saint-Valentin;
2. Faites-nous parvenir votre dessin à l'attention du Service des loisirs, à l'adresse 2555, chemin Bellevue, Carignan, J3L 6G8;
3. Assurez-vous d'inscrire votre nom, votre âge, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Règlements :

1. Vous devez être résident de Carignan pour participer à ce concours;
2. Une seule participation par résident;
3. Votre dessin doit nous être transmis **avant le 13 février à 17 h.**

Le gagnant sera déterminé par un **tirage au sort le 14 février**. Consultez les nouvelles de notre page Facebook et de notre site web le jour de la Saint-Valentin pour connaître le nom du gagnant.



Bonne chance!

HEURES DU CONTE

Cet hiver, les tout-petits et leur famille sont invités à assister à des *Heures du conte* toutes spéciales!

Samedi 24 février : « Le boulanger amoureux »

Samedi 17 mars : « Linette la petite clochette »

Les *Heures du conte* sont tenues au Centre multifonctionnel de 10 h à 11 h. Les activités sont gratuites. Information au 450 658-1066 poste 6 (Loisirs). Inscription par téléphone ou en ligne via le Portail citoyen accessible à villedecarignan.org.





Événements



RELÂCHE SCOLAIRE

Carignan organise des activités dans le cadre de la **Relâche scolaire du 5 au 9 mars**. Le dépliant informatif a été ou sera très

prochainement distribué dans les classes des écoles primaires du Parchemin, Carignan-Salières et Jacques-De Chambly. Si vous n'avez pas reçu la documentation, il vous est possible de la télécharger en ligne à ville.decarignan.org.

Inscription aux activités

Les citoyens de Carignan sont invités à s'inscrire via le Portail citoyen accessible sur la page « accueil » du site web municipal. La période d'inscription se termine le 27 février. Les places sont limitées. Priorité aux premiers inscrits.



BADMINTON LIBRE

Le mercredi **7 mars de 13 h 30 à 15 h 30**, les résidents de Carignan pourront réserver l'un des trois terrains disponibles par heure au gymnase de l'école Carignan-Salières. Une réservation est obligatoire pour profiter



du service. Composez le 450 658-1066 poste 6. Priorité aux premiers inscrits.

Cette offre s'adresse uniquement aux citoyens de Carignan. Profitez-en pour pratiquer une activité en famille durant la relâche scolaire!



COURS DE GARDIENS AVERTIS

Rendez-vous au Centre multifonctionnel le dimanche **18 mars de 9 h à 17 h**

Ce programme permet aux jeunes âgés de 11 à 15 ans d'acquérir les techniques de secourisme élémentaires et les techniques nécessaires pour prendre soin des enfants plus jeunes. Les participants apprennent à s'occuper de jeunes enfants de divers groupes d'âge, à prévenir les urgences et à intervenir en cas de besoin. Ils reçoivent également une formation afin de se promouvoir en tant que gardiens auprès de parents/clients éventuels.

Durée du cours : 8 heures d'enseignement

Préalables : 11 ans et plus (ou 6^e année et plus)

Coût : 40 \$ payables sur place le jour de la formation

Inscrivez-vous **d'ici le vendredi 16 mars** (premier arrivé, premier inscrit!) en ligne à secourys.com/gardien-averti, ou faites parvenir votre nom et numéro de téléphone par courriel à info@secourys.com ou par message texte au 514 777-6968. L'inscription sera confirmée par courriel ou par téléphone durant la journée par Secourys (formateur).

RÉSERVEZ VOTRE SAMEDI 5 MAI POUR PARTICIPER AU DÉFI CARIGNAN!

Courses de 1 km (petits),
5 km et 10 km

Les détails suivront sur
le site internet et via
notre page Facebook.



Événements



FÊTE DE PÂQUES

Le samedi 31 mars de 13 h à 16 h, la Ville de Carignan célèbre Pâques et l'arrivée du printemps.

Rallye automobile

Un grand rallye automobile sera organisé pour permettre aux participants de découvrir ou de redécouvrir Carignan.

Le point de départ se fera à partir du Centre multifonctionnel dès 13 h. La remise de prix aux gagnants se fera à 16 h. L'inscription est obligatoire via le Portail citoyen (accessible en ligne sur la page « accueil » du site web municipal).

Date limite pour s'inscrire au rallye : le mardi 20 mars.

Printemps gourmand

Les citoyens qui préféreront participer aux activités organisées au Centre multifonctionnel pourront apprécier l'atelier éducatif sur le sirop d'érable (inscription obligatoire via le Portail citoyen), les structures gonflables et les séances de maquillage pour enfants.



Vie communautaire



ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR

La saison de baseball 2018 approche à grands pas. Pour toutes les informations, inscriptions, coûts et autres activités, visitez le baseballchambly.com ou suivez notre page Facebook.

Catégorie	Année de naissance
Rallye Cap	2013-2014
Novice	2011-2012
Atome	2009-2010
Moustique	2007-2008
Pee Wee	2005-2006
Bantam	2003-2004
Midget	2000-2002



Source : Association de baseball amateur de Chambly
registraire@baseballchambly.com
baseballchambly.com

CDCVR

L'exposition de photographies *En toute humanité, êtres* est une exposition itinérante réalisée par le CDC de la Vallée-du-Richelieu. L'exposition sera de passage à l'hôtel de ville de Carignan du 5 février au 4 mars (2555, chemin Bellevue).

Élaboré par le comité de communication de la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR), le projet artistique regroupe les œuvres de photographes de la région : Jacinthe Brault, Frédérick Brault, Emmanuelle Brière, Gilles Couture, Robert Gauthier, Geneviève Landry, Lucie Parent et Dominique Pépin.

Les principaux objectifs du projet :

- Démontrer la riche mosaïque du milieu communautaire de la Vallée-du-Richelieu;
- Refléter la diversité qui caractérise les participants et usagers du milieu;
- Promouvoir, en toute humanité, les actions essentielles des organismes communautaires.



Aussi le comité souhaite défaire les mythes et préjugés associés au milieu de l'action communautaire, sensibiliser la population aux initiatives et actions faites par les organismes communautaires membres de la CDCVR et souligner la nature exceptionnelle du travail fait quotidiennement par les travailleurs et travailleuses œuvrant au sein de ces organismes.

Source : CDCVR
308, rue Montsabrè à Beloeil
cdcvr.org
1 855 681-1301



Vie communautaire

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY

Les mercredis après-midi de 13 h 30 à 15 h 30, la SHSC offre des ateliers portant sur l'histoire de Chambly et des environs. Les sept conférences sont offertes au coût total de 70 \$ par personne inscrite. Payables avant le début des cours, par chèque ou comptant. Nous acceptons les vingt premières inscriptions.



Programme des causeries :

- | | |
|------------|--|
| 4 février | <i>Le canal de Chambly. Passé et futur</i>
par Le comité du Canal |
| 21 février | <i>Une main sur la charrue, l'autre sur le fusil & La milice au temps de la Nouvelle-France</i> par André Gousse |
| 28 février | <i>Faire l'histoire de sa maison</i> par Pierre Turcotte |
| 7 mars | <i>Le web au service de l'Histoire</i> par François Gloutnay |
| 14 mars | <i>L'arpentage et les mesures de l'Histoire</i> par Daniel Bérard |
| 21 mars | <i>Pas de patate, pas de tomate & L'alimentation en Nouvelle-France</i> par André Gousse |
| 28 mars | <i>L'arrivée du chemin de fer & Le chemin à lisses du St-Laurent et Atlantique</i> par Richard Pelletier |

Source : SHSC
2445, ave Bourgogne, à Chambly
shsc@societehistoirechambly.org • 450-658-2666



AINSI SOIT-ELLE

Ainsi soit-elle est un lieu d'accueil privilégié pour les femmes, une alternative à

l'isolement, un lieu d'échanges chaleureux où l'écoute, le respect et la confidentialité sont de mise. C'est un lieu pour tisser des liens, pour apprendre à mieux se connaître, à s'affirmer, à développer une confiance en soi et une solidarité entre chacune.

Le Centre offre des services d'écoute, de relation d'aide, de références, de prêt de livres, des conférences, des ateliers de formation, etc. Le Centre est là pour supporter les femmes des municipalités environnantes

qui vivent ou non des problématiques économiques, familiales ou sociales.

Au plaisir de vous rencontrer!

Source : Ainsi soit-elle
1224, rue Notre-Dame à Chambly
ainsisoitelle.org • 450 447-3576

MAISON DES JEUNES

Service de formation « Gardiens avertis » certifié par la Croix-Rouge canadienne pour les jeunes de 11 ans et plus. Inscription sur place (coût 50 \$).



Soirées Nightlife pour les jeunes de 10 à 13 ans

Le dernier vendredi de chaque mois durant la période scolaire de 18 h à 22 h. Casse-croûte et animation sur place (admission 5 \$).

Service d'aide aux devoirs (niveau secondaire)

Mathématiques, anglais, français, univers social. Les mardis, mercredis, jeudis de 14 h 40 à 16 h 30 (carte de membre obligatoire 30 \$).

Service de dîners offerts aux jeunes qui fréquentent l'École secondaire de Chambly

Du mardi au vendredi de 10 h 50 à 11 h 50, les écoliers peuvent apporter leur lunch ou manger gratuitement une soupe, biscottes et dessert (carte de membre obligatoire 30 \$).

Activités récréatives, sportives ainsi que différents ateliers préventifs, éducatifs et créatifs (12 à 17 ans)

Mardi de 16 h 30 à 18 h. Mercredi et jeudi de 16 h 30 à 19 h. Vendredi de 14 h 30 à 20 h. L'horaire peut varier selon les activités de jour ou de soir (carte de membre obligatoire 30 \$).

Source : Maison des jeunes (Centre Amitié Jeunesse)
505, boul. Brassard à Chambly
mdj_caj@bellnet.ca • 450 658-6810

JEUNES CHANTEURS DE CHAMBLY

Recrutement et nouveauté!

Parrainée par l'Ensemble Vocal Via Voce et dirigée par son chef de chœur Mme Cécile Allemand, la chorale des Jeunes Chanteurs de Chambly accueille les enfants de 7 à 17 ans et leur fait découvrir leur voix, le rythme, la musicalité et la richesse de plusieurs genres musicaux.

Quelle grande satisfaction pour des parents d'offrir à leurs enfants une activité artistique leur permettant d'accroître leur estime de soi, leur sens musical et leur esprit d'équipe! Si ces aspects importants du développement de votre enfant vous importent, saisissez

Vie communautaire



notre invitation! Les Jeunes Chanteurs de Chambly ont été sélectionnés au concours de Radio-Canada « Chœurs d'ici, chanson d'ici » l'automne dernier et ont enregistré une chanson sur le disque célébrant le 150e anniversaire du Canada.

- Groupe 1 (enfants à partir de 7 ans) : les mardis soirs de 17 h 30 à 18 h 15
- Groupe 2 (enfants à partir de 10 ans et sur audition) : les mardis soirs de 17 h 30 à 19 h



Les répétitions débutent le mardi 23 janvier au Randall Hall de Chambly, mais il est encore temps de s'inscrire.

Source : Les Jeunes Chanteurs de Chambly
2000, av. Bourgogne à Chambly
450 467 3205 ou 514 984-2669

HANDI-BUS

Le service de transport adapté Handi-Bus, dont la municipalité de Carignan est membre, est un service offert aux personnes handicapées ou ayant des limitations reconnues. Le transport adapté permet à ces personnes de bénéficier d'un meilleur degré de mobilité et d'autonomie et soutient les divers programmes qui favorisent leur intégration.

Le service Handi-Bus couvre les municipalités suivantes :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| • Carignan | • Marieville |
| • Chambly | • Sainte-Angèle-de-Monnoir |
| • Richelieu | • Rougemont |
| • Saint-Mathias-sur-Richelieu | • Saint-Césaire |

Le service est offert aux usagers du lundi au vendredi de 5 h 30 à 1 h 30 du matin, et les samedis, dimanches et jours fériés de 6 h 30 à 2 h du matin.

Source : Handi-Bus
monblus.ca/transport_adapte • 450 460-2000



HANDI-BUS INC.



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE

La Société d'Horticulture et d'Écologie de Chambly, Richelieu et Carignan est un organisme qui s'adresse à tous les passionnés d'horticulture et d'écologie.

Les activités de la Société permettent d'approfondir vos connaissances et d'échanger avec d'autres amoureux d'horticulture. Pour de plus amples informations sur la programmation de la Société et pour être informés des ressources en horticulture, consultez le www.shecrc.com. Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook.

Mardi 13 mars 2018 de 19 h 15 à 21 h 30

« Faire un potager autrement » par le conférencier Patrice Fortier

Mardi 10 avril 2018

« Les vivaces faciles à cultiver » par le conférencier Serge Fortier

Les conférences ont lieu à l'École secondaire de Chambly (535, boul. Brassard). Membre : gratuit. Non membre : 10 \$. Pour devenir membre, il suffit de s'inscrire lors d'une conférence ou de faire parvenir vos coordonnées et un chèque de 25 \$ libellé à SHECRC, C.P.32, Chambly (Québec) J3L 4B1

Source : SHECRC
www.shecrc.info • facebook.com/shecrc
450 658-7178



FADOQ (Club des aînés)

Activités régulières

Billard, bingo, danse en ligne et danses sociales avec Lucie Lapointe (lundi-mercredi), danse en ligne avec Johanne et Jean-Pierre (mardi), crible, échecs, palet, quilles virtuelles, vie active, tricot libre.

Activités spéciales

Soirée de pratique de danse en ligne les vendredis 2 et 9 février, 2 et 9 mars à 19 h

Tournois de Whist militaire les dimanches 18 février et 18 mars à 13 h 30

Souper de Saint-Valentin le samedi 17 février à 17 h 30

Soirée-dansante FADOQ les samedis 24 février et 24 mars à 19 h 30 (avec Lucie)

Soirée-dansante FADOQ le samedi 17 mars à 19 h 30 (avec Johanne et J-P)

Source : Club FADOQ du bassin de Chambly
1390, avenue Bourgogne à Chambly
fadoqchambly.org • 450 447-5550

**La rivière L'Acadie est un
secteur récréatif
POUR TOUS.**



Ralentissez!

**Respectez la propriété privée!
Ramassez vos déchets!
Protégez les berges et
le littoral!**

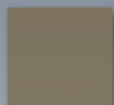


Relâche scolaire!

Inscrivez votre enfant à notre semaine d'activités dans le
cadre de la relâche scolaire du 5 au 9 mars.

Délai pour les inscriptions : 27 février

Ville de Carignan



Conseil

450 658-1066 poste 4



Finances

450 658-1066 poste 3



Greffe

450 658-1066 poste 4



Communications

450 658-1066 poste 8



Régie intermunicipale de police

1 888 678-7000



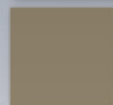
Direction générale

450 658-1066 poste 5



Urbanisme et aménagement du territoire

450 658-1066 poste 1



Travaux publics, génie et infrastructures

450 658-1066 poste 2



Loisirs

450 658-1066 poste 6



Incendie

450 658-8788

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911



Ville de Carignan

2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec) J3L 6G8
Téléphone 450 658-1066
Télécopieur 450 658-2676
info@villedecarignan.org
www.villedecarignan.org

www.villedecarignan.org

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h
et de 13 h à 17 h
Le vendredi de 8 h à 12 h

Conception et impression:



Les Publications Municipales
1-877-553-1955